

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

**Présents** : M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, Mme McLellan Katharina, Mme Malherbe Françoise

**Excusé** : M Fernandez Vincent,

**Ordre du jour:**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2024.
- Vote taux d'impositions 2024.
- Budget primitif 2024.
- Changement collège de rattachement.
- Questions diverses

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

**1) Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2024 n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents a donc été adopté à l'unanimité des présents.

**2/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

M. le maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition appliqués en 2023 :

	Taux 2023	Produit prévisionnel
TF Propriétés Bâties	<b>44,92 %</b>	19 316 €
TF Propriétés Non Bâties	<b>63,63 %</b>	5 218 €
Taxe d'habitation (TH)	<b>10,62 %</b>	1 487 €
	<b>TOTAL</b>	2 601 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** à l'unanimité de reconduire les taux 2023

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**3/ Présentation et Vote du budget primitif 2024**

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>PRÉVU EXERCICE 2023</b>			
RECETTES	153 810,24 €	69 840,80 €	223 651,04 €
DÉPENSES	153 810,24 €	69 840,80 €	223 651,04 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	126 200.24
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 210.00
014	Atténuations de produits	1 100.00
65	Autres charges de gestion courante	19 300.00
66	Charges financières	0.00
67	Charges spécifiques	0.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>153 810.24</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	2 350.00
73	Impôts et taxes (saufs 731)	9 895.00
74	Dotations et participations	24 149.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
76	Produits financiers	0.00
73111	Fiscalité directe	26 021.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	91 395.24
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>153 810.24</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	34 940.80
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
040	Op. d'ordre de Section à Section	0.00
	Restes à réaliser N-1	35 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>69 940.80</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00
13	Subventions d'investissement	0.00
	Restes à réaliser N-1	9 728.00
001	Solde d'exécution positif reporté	55 212.80
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>69 940.80</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**ADOpte** à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2024 tel que décrit dans le document annexé

**DELIBERATIONS DIVERSES****Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** à l'unanimité des présents d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024

Bénéficiaires	Montant 2024
Comité des fêtes	800 €
Syndicat de chasse	200 €
AREP	330 €
Terre de Passage	500 €
<b>Total</b>	<b>1 830 €</b>

**Changement collège de rattachement.**

Le collège de rattachement pour la commune de Bourigeole est Limoux. Les élèves du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) vont à Couiza sauf ceux Bourigeole. Nous avons décidé d'attendre qu'il n'y ait plus d'élève scolarisé à Limoux pour faire la demande de rattachement au collège de Couiza.

Après contacts avec l'académie et le Département, la commune doit prendre une délibération pour demander le changement de collège de rattachement pour Couiza au Département.

Après cela, le Département doit demander l'avis à la DSDEN11, qui se réunit une fois par an, en novembre...

Les délais sont longs, et le changement de collège de référence ne pourra donc être effectif qu'à la rentrée de 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité des présents de demander le rattachement au collège de Couiza

**QUESTIONS DIVERSES****Récupération tombes cimetière**

La procédure est terminée. Thierry va demander des devis pour travaux idéalement en septembre

**Chenaux église**

Travaux chenaux sont prévus début mai

**Colonne eau**

Nous devons regarder pour mettre en place un contrôle d'accès afin de réserver l'usage aux Bourigeolois.

Thierry va rappeler la personne de la chambre d'agriculture pour savoir ce qui est vraiment obligatoire( La colonne d'eau est sur une route départementale), monter le dossier de subvention.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50